

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15	L'an Deux Mil vingt trois Le 09 Mai Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Présents	11	Date de Convocation du Conseil Municipal : 03 mai 2023
Votants	12	PRESENTS : Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. CONTAMINE David. CHABASSIER David. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie. BELLEIL Thomas. FALLEAU Geneviève. PERTUIS Martine.
absents	04	ABSENTS : BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
Procurations	01	PROCURATIONS : David CHABASSIER à Sylvette FORT SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : MUSEE D'HISTOIRE DE LA MEDECINE – MISE EN PLACE ET TARIFS BOUTIQUE

La plupart des musées disposent d'une boutique souvenirs afin de proposer aux visiteurs des produits dérivés ou des objets qui ont une valeur culturelle. Ces accessoires concourent à l'image du lieu visité et constituent également une source de recettes supplémentaires.

Dans le cadre de la rénovation de L'Hôtel Dieu et au réaménagement des salles et de l'accueil, il a été envisagé de créer un espace boutique pour proposer ce service complémentaire aux visiteurs.

Deux systèmes d'approvisionnement coexistent :

- Le négoce : La commune de Hautefort, pour son Musée, achète auprès de fournisseurs un stock d'objets à prix préférentiel qui sera revendu au prix public.
- L'édition : La commune de Hautefort, pour son Musée, édite ses propres objets qu'elle vendra en appliquant une marge variable selon le type d'objets.

Vu la délibération n°2023-34 du 09/05/2023 validant la convention de partenariat billetterie entre la commune de Hautefort pour son Musée d'Histoire de la Médecine et l'Office du Tourisme Vézère Périgord Noir

Vu l'article 11 BOUTIQUE de cette convention de partenariat et précisant '*Des produits souvenirs (sacs, stylos, cartes postales, ...) seront placés en dépôt-vente par LA COMMUNE auprès de L'OFFICE qui les commercialisera. Ces produits feront l'objet d'unreversement intégral des montants collectés*'

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20230509-2023-36B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2023
Affichage : 10/05/2023

Article	Prix Public
Gourde Aluminium 800 ml	7,50 €
Gobelets Ecocup	1,50 €
Sac Totebag coton	5,00 €
Porte-clés mousqueton	3,50 €
Crayon à papier	1,50 €
Crayon en bois Miko	3,00 €
Magnet	3,50 €
Carte postale	0,80 €
Set de 6 crayons de couleurs	4,00 €
Ourson peluche	10,00 €
Pochon noir	2,50 €
Pisé avec pochon	5,00 €

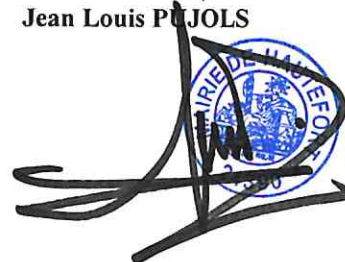
Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise en place de la boutique et les tarifs ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 10/05/2023
LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20230509-2023-36B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2023
Affichage : 10/05/2023